



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-26-066
L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION ET AU EN DATE DU 10 FEVRIER 2026
SUPPORT DE LA PLATEFORME
CLEVERSMSLIGHT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché n°2022063 relatif à l'accès, l'exploitation et l'assistance de la plateforme CLEVERSMSLIGHT (en mode SaaS) est arrivé à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre l'assistance et la maintenance de la solution applicative CLEVERSMSLIGHT ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Informatique & Sécurité – Clever Technologies domiciliée au 52 rue d'Emerainville, à Croissy-Beaubourg (77183), représentée par Monsieur Rodriguez ANTONIO, en qualité de Directeur Général, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et au support de la plateforme CLEVERSMSLIGHT.

La validité de ce marché est à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une période initiale de 12 mois.

Le marché peut être reconduit tacitement 3 fois par période successive de 12 mois, sans que la durée globale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire s'élève à 240,00 € HT soit 288,00 € TTC

Le montant des prestations complémentaires est fixé à 8 000,00 € HT pour chaque année.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN